



TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

COMMENT OPTIMISER CETTE TAXE ?

Entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2009, la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) a modifié le régime des taxes sur la publicité antérieur qui prenait la forme de trois taxes : la TSA (Taxe sur les affichages publicitaires), la TSE (Taxe sur les emplacements publicitaires) et la taxe sur les véhicules publicitaires.

Dans un contexte financier difficile, cette réforme représente une **source de revenus complémentaires pour les communes**. Avec cette taxation des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, les collectivités disposent d'un outil réglementaire pour **limiter la pollution visuelle et améliorer le paysage urbain**.

Cependant, face à la **multitude d'enseignes et de redevables** présents sur votre territoire, la mise en place et le suivi opérationnel de cette taxe constituent une tâche particulièrement complexe et chronophage pour votre collectivité. En outre, la TLPE représente un enjeu politique qui nécessite une communication spécifique auprès de chaque redevable.

● LES ENJEUX

- Disposer d'une base de données fiable et facilement exploitable afin de procéder au contrôle des déclarations et au recouvrement de la taxe.
- Sensibiliser les redevables à la TLPE et éviter les éventuels contentieux liés au métrage ou à l'interprétation de la taxe.

À SAVOIR !

- La TLPE est une imposition facultative pour les communes.
- Sa mise en place doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal (sauf si la commune appliquait les taxes antérieures).
- La grille de tarifs est élaborée selon différents critères tels que la taille de la collectivité, le type de support, sa dimension, son caractère numérique, etc.
- Sa perception repose sur la déclaration annuelle des contribuables.
- La TLPE s'applique aux commerces disposant d'une surface d'affichage globale supérieure à 7m² (sauf délibération contraire).

● NOTRE MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

Séquentée en 5 phases, notre mission inclut un audit de plusieurs jours dans votre commune, une solution logicielle et un suivi juridique.



Toutes ces étapes de la mission s'appuient sur notre solution informatique TLPE-OnLine

● UNE PRESTATION SUR-MESURE

● COMMUNICATION LOCALE

Conscient que la TLPE est une taxe impopulaire qui revêt une dimension politique forte, CTR vous accompagne dans la mise en place d'une campagne de communication à l'attention des commerçants redevables.

● AIDE À LA DÉCLARATION

CTR apporte son expertise dans la rédaction des courriers aux redevables (avis des sommes à payer avec le détail des enseignes taxables, courrier de rappel en cas d'absence de déclaration spontanée...).

● SIMULATIONS FINANCIÈRES

Grâce à TLPE-OnLine, vous pouvez mesurer l'impact financier de vos choix tarifaires (délibérations, exonérations).

● FORMATION DES AGENTS

Au regard de la complexité de la taxe, CTR propose, dans le cadre de sa mission, une formation des agents concernés sur le plan juridique et sur le plan technique (utilisation de l'outil TLPE-OnLine).

● POURQUOI FAIRE APPEL AUX ÉQUIPES DE CTR ?

L'accompagnement proposé par CTR combine une expertise technique et juridique avec des outils logiciels développés spécialement pour répondre aux enjeux liés à la gestion de la TLPE.

PRESTATION TECHNIQUE

- Recensement des supports publicitaires par une équipe de géomètres spécialisés
- Accompagnement par un consultant spécialiste de la TLPE tout au long de la mission

PRESTATION SOFTWARE

- Intégration des données et gestion complète de votre TLPE via TLPE-OnLine
- Déclarations de vos redevables facilitées avec le portail de télé-déclaration MaTLPE

À PROPOS DE CTR

Partenaire privilégié des établissements du secteur associatif depuis 20 ans, le cabinet CTR consacre son expérience et son savoir faire à la gestion de vos ressources.

- 20 ans d'expérience
- 2 800 structures partenaires
- 150 collaborateurs
- Plusieurs antennes régionales (Lyon, Toulouse, Sophia Antipolis, Nantes...)

TÉMOIGNAGE DE LA MAIRIE DE CHÂTEAUBRIANT

(Pays de la Loire) - 12 537 habitants

« Nous soulignons le professionnalisme de CTR et de notre consultante en termes de rapidité et d'exhaustivité dans ses réponses. Leur approche a permis de mettre en place la taxe dans un contexte apaisé en privilégiant la pédagogie et la conciliation.

Au final, notre double objectif a été atteint : nos recettes ont été optimisées (250 000€ en 2015), et nous avons pu mettre en place une vraie politique de dépollution du paysage urbain. ».

SIÈGE SOCIAL :

146 bureaux de la Colline - 92213 Saint-Cloud Cedex

Tél. : 01 55 39 11 00 - Fax : 01 74 71 05 60

Mail : contact@ctr-conseil.fr

www.ctr-conseil.fr

